

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Égalité – Fraternité

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBIGNY SUR NÈRE
Département du Cher
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 4 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 mars à 18 heures, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, sous la présidence de Madame Annette BUREAU, Vice-Présidente du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, dûment convoqués le 24 février 2025.

Présents : Mmes BUREAU, DORISON, DOGET, GELOTTE, GUIMARD, BALDINI, CARROI, MOREAU et M. DECROIX

Représentés : Mmes XIONG, BONNEROT

Absent(s) Excusé(s) : Mmes RENIER, DAUGU, RUEL

Absent(s) : M. CARRE

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	9

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination au sein de conseil d'administration et conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales du secrétaire de séance. La secrétaire de séance est Mme DORISON qui a accepté de remplir ces fonctions.

Objet : Délibération 2025/03/01 relative au débat d'orientation budgétaire 2025 du CCAS

Madame la Présidente du CCAS rappelle aux membres du Conseil d'Administration du CCAS que le rapport d'orientation budgétaire a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein du Conseil d'Administration sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante.

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Considérant la loi 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) étoffant les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire en accentuant l'information aux membres du CCAS sur la base du rapport d'orientation budgétaire,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente sur la base du rapport d'orientation budgétaire du CCAS de l'exercice 2025,

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ARTICLE 1 : ACTE la tenue du débat sur la base du rapport d'orientation budgétaire joint à la présente délibération pour l'exercice 2025.

Fait et délibéré le 4 mars 2025,

La Présidente,
Mme RENIER Laurence



A handwritten signature in black ink, written over a circular blue official stamp of the CCAS d'Aubigny-sur-Nère.

La secrétaire de séance,
Mme DORISON Marie-France



A handwritten signature in black ink, written over a circular blue official stamp of the CCAS d'Aubigny-sur-Nère.

Mode de diffusion : Publication électronique sur le site internet de la ville d'Aubigny/Nère - <https://www.aubigny.net/>

Transmis au représentant de l'Etat le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Égalité – Fraternité

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBIGNY SUR NÈRE
Département du Cher
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 4 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 mars à 18 heures, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, sous la présidence de Madame Annette BUREAU, Vice-Présidente du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, dûment convoqués le 24 février 2025.

Présents : Mmes BUREAU, DORISON, DOGET, GELOTTE, GUIMARD, BALDINI, CARROI, MOREAU et M. DECROIX

Représentés : Mmes XIONG, BONNEROT

Absent(s) Excusé(s) : Mmes RENIER, DAUGU, RUEL

Absent(s) : M. CARRE

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	9

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination au sein de conseil d'administration et conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales du secrétaire de séance. La secrétaire de séance est Mme DORISON qui a accepté de remplir ces fonctions.

Objet : Délibération 2025/03/02 relative au versement des subventions aux associations en 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

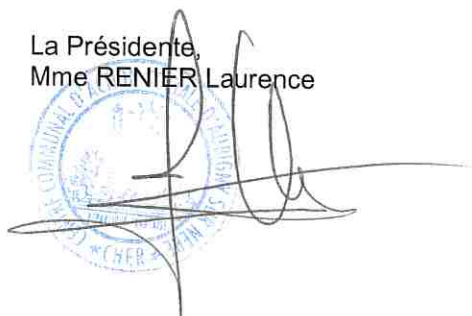
Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ARTICLE 1 : VOTE l'attribution des subventions du CCAS pour l'exercice 2025 comme suit :

	Montant attribué 2025
ADAPEI 45 - Les Papillons Blancs (PEP 45)	100,00 €
Atelier Equilibre (Aubigny Gymnastique Volontaire)	500,00 €
Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher - CDAD	400,00 €
Entraid'addict du Cher (Ex. Alcool Assistance)	200,00 €
Recyclerie Albinienne	500,00 €
Recyclerie Albinienne - Journée famille - Transport	800,00 €
Recyclerie Albinienne : soutien financier nouveau local	900,00 €
Secours Populaire Français	500,00 €
Vie Libre (Associations addictions)	200,00 €
VMEH - Visite des Malades dans les Ets Hospitaliers	220,00 €
La Fabrique à sourire	200,00 €
RESERVE	480,00 €
TOTAL GENERAL	5 000,00 €

Fait et délibéré le 4 mars 2025,

La Présidente,
Mme RENIER Laurence



La secrétaire de séance,
Mme DORISON Marie-France



Mode de diffusion : Publication électronique sur le site internet de la ville d'Aubigny/Nère - <https://www.aubigny.net/>

Transmis au représentant de l'Etat le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Égalité – Fraternité

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBIGNY SUR NÈRE
Département du Cher
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 4 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 mars à 18 heures, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NÈRE, sous la présidence de Madame Annette BUREAU, Vice-Présidente du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NÈRE, dûment convoqués le 24 février 2025.

Présents : Mmes BUREAU, DORISON, DOGET, GELOTTE, GUIMARD, BALDINI, CARROI, MOREAU et M. DECROIX

Représentés : Mmes XIONG, BONNEROT

Absent(s) Excusé(s) : Mmes RENIER, DAUGU, RUEL

Absent(s) : M. CARRE

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	9

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination au sein de conseil d'administration et conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales du secrétaire de séance. La secrétaire de séance est Mme DORISON qui a accepté de remplir ces fonctions.

Objet : Délibération 2025/03/03 relative au conventionnement avec le CDG 18 pour la mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L135-6 du Code général de la fonction publique,
Vu l'article 80 de la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,
Vu l'avis favorable du Comité Technique départemental de la fonction publique territoriale du Cher du 7 novembre 2022,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 28 novembre 2022 relative à la mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique au bénéfice des collectivités et établissements publique territoriaux du Cher,
Vu le projet de convention qui a pour objectif de définir les conditions de mise à disposition du dispositif de signalement du CDG 18 auprès des collectivités et établissements publics territoriaux du département du Cher, affiliés ou non affiliés, en faisant la demande,
Vu l'avis favorable du CST de la commune et du CCAS d'Aubigny en date du 18 octobre 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ARTICLE 1 : DECIDE de conventionner avec le Centre de Gestion du Cher pour la mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes ;

ARTICLE 2 : APPROUVE le projet de convention joint en annexe ;

ARTICLE 3 : AUTORISE le président du CCAS ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

La Présidente,
Mme RENIER Laurence



Fait et délibéré le 4 mars 2025,

La secrétaire de séance,
Mme DORISON Marie-France



Mode de diffusion : Publication électronique sur le site internet de la ville d'Aubigny/Nère - <https://www.aubigny.net/>

Transmis au représentant de l'Etat le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.